



**Proposition d'attribution de subventions
à des associations dans le cadre du
dispositif Ville-Vie-Vacances sur le territoire
de l'Eurométropole de STRASBOURG**

Rapport n° CP/2017/326

Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département contribue à l'autonomie des jeunes en soutenant les associations qui développent des actions socioéducatives et favorisent leur engagement et plus particulièrement celles menées sur des territoires en difficulté (quartiers prioritaires de la politique de la ville).

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer un soutien financier à 6 associations et à la Commune de Bischheim dans le cadre du dispositif Ville-Vie-Vacances (VVV).

Le Département participe depuis 1989 à l'opération « Prévention été », qui a pris en 1995 la dénomination de « Ville-Vie-Vacances ».

Par délibération n° CG/2010/70 du 25 octobre 2010, le Conseil Général a approuvé les orientations de la politique jeunesse notamment en faveur de leur autonomie et leur engagement. Cette politique en faveur de la jeunesse a été complétée le 20 mars 2017, par l'adoption par le Conseil Départemental du « Plan actions éducatives et Collèges » dont la stratégie porte tant sur la réussite éducative en faveur des collégiens que sur la qualité du cadre éducatif (délibération n° CD/2017/007).

Par délibération n° CD/2015/85 du 7 décembre 2015, le Conseil Départemental a réaffirmé sa participation à la Politique de la Ville par la signature des conventions cadre des contrats de ville.

Enfin, lors de sa séance plénière du 8 décembre 2016 (délibération CD/2016/142), l'Assemblée Départementale a réaffirmé son soutien aux projets entrant dans le dispositif Ville-Vie-Vacances développant les actions citoyennes et d'engagement des jeunes en plus des activités de loisirs.

« Ville-Vie-Vacances » (VVV) est un dispositif ministériel qui vise à prévenir la délinquance juvénile dans les quartiers difficiles. Les projets proposés (activités d'insertion, sportives, culturelles et éducatives) se déroulent nécessairement pendant les vacances scolaires et concernent prioritairement les jeunes de 11 à 18 ans.

Le dispositif VVV s'adresse aux porteurs de projets présents sur le périmètre des communes concernées par des contrats de ville. La Ville de Strasbourg s'est organisée pour être le guichet unique de l'appel à projets pour les structures du territoire de l'Eurométropole de STRASBOURG (EMS) et finance également ce dispositif, aux côtés de l'Etat et du Département notamment. Le présent rapport concerne uniquement les projets portés par les structures du territoire de l'EMS.

46 projets ont été déposés. Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une aide à 14 projets sur le territoire de l'EMS. Ces projets se caractérisent par des propositions concernant la découverte culturelle, la mixité sociale, la sensibilisation au patrimoine local ou encore par la dimension à visée civique et citoyenne qu'ils favorisent.

Les autres projets déposés ne répondent pas à ces critères.

La commission territoriale du territoire d'action de l'EMS a émis un avis favorable à la proposition d'attribuer des subventions pour un montant total de 4 250 € aux associations listées dans le tableau annexé au présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21102	65-6574-33	63 000,00 €	57 800,00 €	4 250,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions pour un montant total de 4 250 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, au titre de l'aide au dispositif Ville-Vie-Vacances.

Strasbourg, le 30/08/17

Le Président,



Frédéric BIERRY